

# Les plaignants exigent une AG

- Fortis en annonce une début décembre. Mais il n'est pas prévu que la vente des activités du groupe soit soumise à approbation.
- Etat de nécessité ou de panique? C'est la question.
- Les propos d'Yves Leterme soulèvent un tollé.

**A**udience musclée, lundi, devant le tribunal de commerce de Bruxelles, siégeant en référé. Quelques jours après avoir demandé la désignation d'un administrateur ad hoc, avec droit de veto, dans Fortis banque, le cabi-

net de conseil aux actionnaires Deminor a plaidé la convocation en urgence d'une assemblée générale des actionnaires de Fortis SA, laquelle devrait se prononcer sur les décisions ayant conduit au démantèlement du bancassureur belgo-néerlandais.

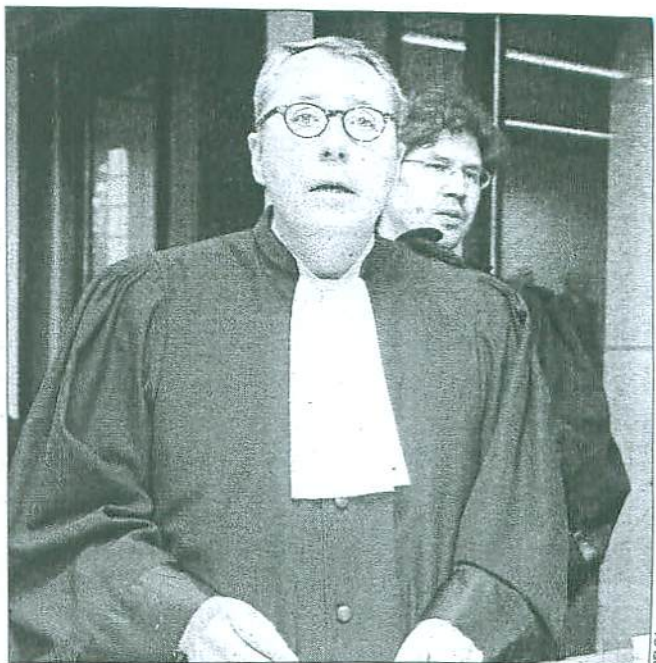
Selon Deminor, cette AG permettrait aux actionnaires de se prononcer sur les décisions prises par le conseil d'administration du groupe, à propos de la vente des activités de Fortis ainsi qu'à propos de l'acquisition par Fortis SA d'une participation de 66 pc dans un portefeuille de crédits structurés considérés à risques.

Dans l'attente de la tenue éventuelle de cette AG, Deminor demande la suspension des différentes décisions prises à ce jour.

"Ni le conseil d'administration ni l'Etat ne peuvent priver les actionnaires de leurs droits et prérogatives", a estimé M<sup>e</sup> Guyot, l'un des conseils de Deminor, pour qui les statuts du bancassureur lui interdisaient d'entériner seul les décisions donnant lieu au démantèlement. "La non-convocation d'une AG démontre le peu de cas que Fortis fait de ses actionnaires", a renchéri M<sup>e</sup> Houssa.

L'avocate a, par ailleurs, dénoncé les propos tenus par Yves Leterme, selon lesquels l'Etat retirerait ses billes si la transaction avec BNP Paribas était remise en cause par la justice. "Oserais-je rappeler au Premier ministre que la séparation des pouvoirs existe encore en Belgique?", a-t-elle scandé.

Même son de cloche dans la bouche de M<sup>e</sup> Mischaël Modrikamen qui représente 2 000 action-



■ M<sup>e</sup> Mischaël Modrikamen a jugé sévèrement les propos du Premier ministre.

## ÉPINGLÉ

### Le cas De Gucht

Les procureurs généraux de Gand et Bruxelles se concerteront pour déterminer qui sera en charge de l'enquête sur un possible délit d'initié commis par le ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht et son épouse. Si les faits ont été commis dans le cadre des fonctions ministérielles, la compétence reviendra au parquet de Bruxelles, sinon, le parquet de Gand sera compétent. M. De Gucht a indiqué souhaiter un examen rapide des soupçons qui pèsent sur lui et sa femme, tout en écartant toute idée de démission. "Je pense que le but du Vlaams Belang (à l'origine de la plainte) est que cette procédure traîne", a-t-il avancé. ■

naires qui ont intenté l'action en référé jugée actuellement à Bruxelles. "Les propos de M. Leterme sont irresponsables et pourraient entraîner l'ensemble du système financier belge dans une réaction systémique", indique l'avocat dans une lettre adressée au Premier ministre, dont copie a été transmise au président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, ainsi qu'au gouverneur de la Banque nationale de Belgique, Guy Quaden.

"Il s'agit d'une tentative d'intimidation inacceptable à l'encontre des actionnaires et de la justice, au mépris du principe de sé-

paration des pouvoirs", affirme M<sup>e</sup> Modrikamen, pour qui l'Etat belge a cédé à la panique.

Selon l'avocat, si la position de liquidité de Fortis s'était dégradée à partir du week-end des 27-28 septembre, la situation du bancassureur était redevenue bien meilleure après la vente d'ABN Amro et des activités néerlandaises à l'Etat néerlandais et n'exigeait plus que des décisions soient prises dans l'urgence. Des solutions de rechange existent pour Fortis, a conclu M<sup>e</sup> Modrikamen.

### Urgence et nécessité

Les avocats de Fortis ont, de leur côté, rappelé le caractère d'urgence qui a présidé à la vente des activités du groupe. "Il y avait un risque de discontinuité des activités bancaires dès le 29 septembre", a indiqué M<sup>e</sup> Lefevre.

Les conseils de Fortis estiment que les transactions ont été menées dans le respect de l'intérêt social de Fortis et de ses actionnaires.

M<sup>e</sup> Dieux a, pour sa part, plaidé l'état de nécessité. Fortis défend, en outre, la régularité des décisions prises par le CA et considère que la suspension des décisions, ayant abouti au démantèlement du bancassureur, donnerait lieu à une situation tout aussi problématique que celle à l'origine des cessions d'actifs.

Fortis holding a annoncé la tenue d'une AG des actionnaires le 2 décembre. L'ordre du jour ne prévoit toutefois pas que la vente des activités bancaires et d'assurance du groupe soit soumise à l'approbation des actionnaires.

J.-C.M. (avec Belga)

**arras** arts et expo

**21, 22, 23 novembre 08**

Vendredi 14h-20h • Samedi et dimanche 10h-19h

160 exposants sur 5 000 m<sup>2</sup>

**terroirs et saveurs**

**VINS et TERROIRS**

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Consommez avec modération.

**BON POUR UNE ENTRÉE TARIF RÉDUIT - Uniquement valable pour une personne**

Pour bénéficier de votre entrée à 3€, présentez ce bon à l'accueil du salon Terroirs et Saveurs à Artois Expo

Offre non cumulable. Entrée plein tarif : 4€ (le vendredi 3€). Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés et les personnes à mobilité réduite. 2 restaurants et 2 espaces pique-nique.

[www.salonterroirsetvins.com](http://www.salonterroirsetvins.com) - Tél. +33 (0)3 21 60 77 77

15-11-08 Livre Belgique